

La Fédération de Basketball du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	
	2008		
U12	Né en 1996-1997	M+F	
U14	Né en 1994-1995	M+F	
	2009		
U13	Né en 1996-1997	M+F	
U15	Né en 1994-1995	M+F	
	2010		
U14	Né en 1996-1997	M+F	
U16	Né en 1994-1995	M+F	
	2011		
U13	Né en 1997-1998	M+F	←
	2012		
U14	Né en 1998-1999	M+F	←

B) AFFILIATION

Tous les athlètes des équipes qui participent aux Jeux régionaux et les athlètes sélectionnés au sein des équipes régionales doivent être inscrits sur les fiches officielles de la Fédération de basketball du Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGES	SEXES
Équipe sélective	01/01/98 au 31/12/99	M+F

B) COMPOSITION DES ÉQUIPES REPRÉSENTANTS LA RÉGION

Athlètes par équipe féminin et masculin

Maximum	12 athlètes par équipe affiliés
Minimum	9 athlètes par équipe affiliés, en uniforme et aptes à débiter le match.

Entraîneurs – accompagnateurs par équipe féminin et masculin

3 personnes totales

Il faut au minimum un entraîneur parmi ces 3 personnes. Les 2 autres personnes peuvent être des accompagnateurs ou des entraîneurs. L'une des 3 personnes doit être de sexe féminin pour l'équipe féminine, et de sexe masculin pour l'équipe masculine.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Un entraîneur devra avoir la certification du PNCE soit :

- Ancien Niveau I CERTIFIÉ en basketball ou
- Introduction à la compétition en basketball formé.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes des équipes qui participent aux Jeux régionaux et les athlètes sélectionnés au sein des équipes régionales doivent être inscrits sur les fiches officielles de la Fédération de basketball du Québec.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Camp de sélection régional suivi d'un camp d'entraînement.

F) ADMISSIBILITÉ

- Pour qu'une équipe soit admissible à la Finale des Jeux du Québec, le répondant régional de la Fédération devra s'assurer qu'un camp de sélection ouvert à tous les intéressés et s'adressant à un minimum de 12 athlètes féminins et 12 athlètes masculins soit tenu avant le **31 mai 2012**.



G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

N.B.: L'athlète ne peut participer qu'à un seul camp de sélection.

Seulement en cas de protêt d'admissibilité

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition par poule.

I) SURCLASSEMENT



À l'été des Jeux, seuls les athlètes exceptionnels nés en 2000, sous réserve de l'approbation de la Fédération, pourraient être sélectionnés. Une demande écrite sera envoyée à la Fédération et inclura une évaluation du comité de sélection.

J) SUBSTITUTION

Possibilité de substituer par des athlètes identifiés sur la liste de joueurs ayant participé au camp de sélection.

K) **EXCLUSION**

Aucune

La réglementation relative aux Jeux du Québec est en lien avec celle de la FIBA, dont vous trouverez le lien ci-dessous.

<http://www.basketball.qc.ca/toutbasketball/regles.htm>

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et *SPORTSQUÉBEC*.

L) **MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 24

Médailles d'argent : 24

Médailles de bronze : 24

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

S'il y a plus d'une division.

Les divisions 2 et 3 (s'il y a lieu) recevront une plus petite médaille des Jeux du Québec.



M) **SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = Basketball masculin et féminin

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) **SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1^{ère} position = vainqueur finale or

2^{ème} position = perdant finale or

3^{ème} position = vainqueur finale bronze

4^{ème} position = perdant finale bronze

5^{ème} position = vainqueur match 5-6

6^{ème} position = perdant match 5-6

7^{ème} position = vainqueur match 7-8

8^{ème} position = perdant match 7-8

9^{ème} position = vainqueur match 9-10

- 10^{ème} position = perdant match 9-10
- 11^{ème} position = vainqueur match 11-12
- 12^{ème} position = perdant match 11-12
- 13^{ème} position = vainqueur match 13-14
- 14^{ème} position = perdant match 13-14
- 15^{ème} position = vainqueur match 15-16
- 16^{ème} position = perdant match 15-16
- 17^{ème} position = vainqueur match 17-18
- 18^{ème} position = perdant match 17-18